

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 avril 2009 A 20 h 30

Présents : M-J. DUPONT, F. ESMANGART de BOURNONVILLE, G. VAILLANT, S. DELAUNAY, R. NOUNTCHONGOUÉ, F. LAUNAY, P. ANGIBAUD, E. BIRET, M. BRUNEAU, F. CORTET, F. DENIS, N. GARBOWSKI, E. GUILLOU, O. NAUD, E. RAVAUD.

Excusés : M. CHIFFOLEAU, N. FAUCOND, B. RAUD

Absent : N. DEYROLLE

Secrétaire de séance : P. ANGIBAUD

Convocation : 10 avril 2009



PROJET EDUCATIF LOCAL (P.E.L.)

Monsieur Richard Nountchongoué, Adjoint à la jeunesse, présente le Projet Educatif Local. Depuis avril 2003, les communes de Touvois, La Limouzinière, Corcoué sur Logne et Saint Colomban se sont engagées dans un Projet Educatif Local. Ce projet de coéducation est le volet éducatif du développement durable. (Faire vivre nos communes rurales et leur donner une cohérence de développement). Ce projet se déroule sur trois années.

Le public et les Missions du PEL

A – Le Public

Le PEL concerne tous les enfants âgés de 0 à 17 ans (ouverture au plus de 17 ans). Sachant que la vie quotidienne des jeunes s'articule autour de 3 temps :

- Temps de la famille
- Temps de l'école
- Temps des loisirs

Il est donc important que sur ces temps, les projets et les activités des acteurs soient cohérents, mieux articulés et mieux équilibrés.

B – Les Missions du PEL

- Mobiliser et renforcer le lien entre les différents acteurs et partenaires concernés par l'éducation des enfants et des jeunes (communaux et intercommunaux).
- Mettre en cohérence les différents temps de vie des enfants et des jeunes en respectant les rythmes chrono biologiques et les capacités de récupération dans une perspective d'aménagement global du temps sur la journée, la semaine, l'année.
- Harmoniser les projets éducatifs sur les différents temps des enfants et des jeunes.

Actuellement la commune participe à hauteur de 10 121 €/an à ce dispositif qui bénéficie de soutiens financiers extérieurs (CAF, Jeunesse et Sports, Conseil Général, etc).

Après une année d'exercice, la Commission Jeunesse constate toujours le manque de lisibilité des différentes activités et animations concernant l'Enfance/Jeunesse et particulièrement le PEL dont la finalité reste vague.

La Commission Jeunesse propose au Conseil municipal de lui accorder une année de réflexion par rapport au PEL en souscrivant un CEL.

.../...

L'avantage du CEL est que notre engagement n'est que d'une année alors que le PEL nous lie pour 3 ans sans possibilité de désengagement.

Après cette année de réflexion active et de prise de contact nous pourrons prendre les décisions les plus adaptées à notre commune.

En attendant, le PEL continue jusqu'en septembre 2009.

Le CAPL coordonne les actions du PEL et du CEL sur 4 communes et malgré la bonne volonté d'Emmanuel Gagneux, il est difficile d'avoir une action de proximité efficace sur une zone géographique aussi étendue.

Il est important que les acteurs encadrants de notre jeunesse soient physiquement présents au sein de notre commune, une présence concrète.

Il est indispensable que ces acteurs éducatifs qui entourent notre jeunesse fonctionnent en rapport étroit avec les élus, les enseignants, les associations et les parents de même ils doivent pouvoir s'inscrire dans une relation suivie avec les jeunes et ces partenaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- de souscrire un Contrat Educatif Local pour la période de septembre 2009 à août 2010,
- de confier la coordination au CAPL à Corcoué sur Logne,
- de recruter un animateur pour cette période,
- d'engager une réflexion pendant l'année de C.E.L. afin de définir les orientations en matière de politique vers la jeunesse.

GROUPE SCOLAIRE : Maîtrise d'œuvre

Après consultation de trois cabinets d'architectes, il est proposé à l'assemblée de retenir le Cabinet Alain Paradinas à Nantes.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité décide de confier au Cabinet Alain Paradinas la mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension du Groupe scolaire.

Le contrat portera sur une mission d'ingénierie complète, de la phase esquisse jusqu'à la réception des ouvrages.

Le coût d'objectif a été fixé à 270 000 € HT et le taux de rémunération arrêté à 10.50 %.

Le forfait d'honoraires sera donc de 28 350.00 € HT.

Le Maire ou un Adjoint est chargé de signer le marché d'ingénierie.

LE PATUREAU

Vente à C.M.H.

Par courrier en date du 2 avril 2009, le Groupe C.M.H. acquéreur les lots 10, 15 et 20 du futur quartier du Patureau a fait de nouvelles propositions pour ces trois terrains.

Tout d'abord, la répartition des logements locatifs et accession à la propriété a été modifiée pour donner en final :

- lot n° 10 : 8 logements locatifs semi-collectifs,
 - lot n° 15 : 5 logements locatifs individuels,
 - lot n° 20 : 4 logements en accession,
- ensuite l'enveloppe financière a été ramenée à 144 000 € HT net vendeur pour l'ensemble de ces trois lots.

De plus, le Groupe C.M.H. sollicite les exonérations en matière de TLE et TDENS.

.../...

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Réaffirme sa volonté de mener à bien ce projet.
- Décide de vendre au Groupe C.M.H. les lots n° 10, 15 et 20 du Quartier du Patureau au prix de 144 000 € H.T.
- Décide d'exonérer de Taxe Locale d'Équipement et de TDENS.
- Charge Madame le Maire ou un Adjoint de signer les compromis et actes de vente à venir.

TIRAGE AU SORT JURY D'ASSISES

Le Conseil municipal procède, à partir de la liste électorale, au tirage au sort de six personnes susceptibles de siéger au jury d'Assises, sont désignés :

- Madame Denis-Guilbaud Marie-Thérèse
- Madame Glébeau-Perraud Sandra
- Monsieur Cantin Michel
- Madame Renaud Cécile
- Mademoiselle Lhironnelle Claire
- Monsieur Chapron Marcel

PARTICIPATION VOIE ET RÉSEAUX

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal approuve la convention pour voie et réseaux passée entre la commune et Monsieur Guillaume Ordronneau / Melle Audrey Thomas.

Cette convention engage la commune à assurer la desserte de la propriété des intéressés au lieudit le Maupas suite à une demande de permis de construire n° 4408309B1004.

La participation financière des intéressés est fixée à 9 700,76 € TTC.

Le Maire ou un Adjoint est chargé de signer la convention.

PROJET DE LOTISSEMENT LES NOUVELLES

Monsieur Frédéric Launay, Adjoint à l'urbanisme présente une esquisse du projet de lotissement privé au lieudit Les Nouvelles.

Le projet prévoit 26 lots desservis par une voie en impasse.

Après délibération, le Conseil municipal, demande que ce dossier soit revu notamment pour la desserte voirie (maintien de deux sorties), création de parkings supplémentaires et aménagement du Chemin des Nouvelles sur toute la longueur de l'opération.

Un courrier en ce sens sera transmis au promoteur.

MICRO CRÈCHE

Madame Gisèle Vaillant, Adjointe à l'enfance donne les résultats de l'enquête sur les besoins de garde de la petite enfance.

Le faible taux de réponses (10.52 %) dont seulement la moitié est intéressée par un mode de garde nouveau ne permet pas d'affirmer le besoin de création d'une nouvelle structure. De plus, les contacts pris avec la Caisse d'Allocations Familiales laissent entendre que le financement d'une micro crèche n'est pas acquis.

.../...

Madame Vaillant indique qu'elle a rencontré, avec Madame le Maire, la personne porteuse du projet de micro crèche pour faire le point sur ce dossier.
Devant le faible taux de réponse et le peu de potentiel recensé, ce dossier est mis en sommeil pour l'instant, le besoin n'étant pas avéré.

SALLE DE SPORTS

Madame le Maire informe qu'elle est saisie d'une demande de la Sarl La Cordée visant à occuper la salle des sports pour son activité et ce en dehors des créneaux des associations.

S'agissant d'une entreprise, Madame le Maire propose de fixer un tarif de location pour l'occupation de la salle de sports.

Après délibération, le Conseil municipal fixe à 50.00 € par mois le tarif de location de la salle de sports pour la Sarl La Cordée payable par semestre.

DOSSIER D'INSTALLATION CLASSÉE

Monsieur Frédéric Launay présente un dossier d'installation classée déposé par le GAEC du Treil à Machecoul visant à inclure dans son plan d'épandage trois parcelles situées près du village du Chiron.

Après examen du plan le Conseil municipal émet un avis favorable à ce dossier.

COLLÈGE CONDORCET

Madame le Maire informe l'assemblée d'une réunion le mercredi 22 avril au Collège Condorcet organisée par le Conseil Général de Loire-Atlantique pour évoquer la rentrée de septembre 2009.

ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Remise du tableau des présences au bureau de vote.

PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 11 MAI 2009 à 20 H 30